

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

Ordre du jour

- I. Budget – Finances :
 - Décisions Modificatives
 - Taxe d'aménagement concernant les demandes d'urbanisme
 - Règlement sinistre barrière devant la mairie
- II. Économie – Tourisme :
 - Compte rendu bilan saison touristique
- III. Patrimoine Urbanisme, voirie :
 - Terrain d'assises du camping
Dossier Poincard – GFA Champs de l'Eau
- IV. Information communication :
 - Communication site de la commune
 -
- V. Education
 - Courrier du directeur de l'école
- VI. Fêtes animations
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Noël : Repas des anciens, enfants
- VII. Eau
 - Mise à jour du règlement de l'eau - application du nouveau Décret
- VIII. Agriculture Bois Forêts
 - Nomination d'un référent communal pour l'Ambroisie
 - Compte rendu commission : dossier fromagerie
- IX. Question diverses :
 - Courrier de M. BOUËRY
 - Autres

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 OCTOBRE 2014/ Affiché le 22/10 /2014

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Sylvain REMONNAY

Présents : tous les membres sauf Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à Mme Cindy VIONNET, M. Frédéric CANNELLE. Donnant procuration à M. Sylvain REMONNAY, M. Mickaël BERGER donnant procuration à M. Daniel PACQUELET.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 Septembre 2014, à l'unanimité.

I. Budget – Finances :

- Décisions Modificatives
- Affectation au compte 1068 des résultats de fonctionnement de 2013 : le conseil approuve à l'unanimité
- Une nouvelle délibération est nécessaire pour permettre au trésor public de verser les fonds au collège Ste Jeanne d'Antide pour le voyage scolaire, en 2013, de 2 enfants de la commune. La décision de 2013, étant caduque du fait de la réception tardive du RIB de l'établissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution d'une subvention de 28€ par élève.

Afin d'apurer la somme de 251,54€ représentant la caution versée par la Sté DAGNA lors de son entrée dans un logement communal, le conseil à l'unanimité vote les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT : C/165 et C/021

FONCTIONNEMENT : C/023 et C/7788

- le conseil décide de maintenir le taux de la Taxe d'aménagement concernant les demandes d'urbanisme à 3M% à l'unanimité.
- Le conseil autorise la recette de 1296€ émanant de GROUPAMA, en règlement du sinistre de la barrière devant la mairie, à l'unanimité.

II. Économie – Tourisme :

- Compte rendu bilan saison touristique

M. PACQUELET expose le bilan provisoire de la saison

Malgré l'ouverture tardive, la mauvaises météo et l'annulation des réservations, le montant des recettes est de 54 306€

Un très bon résultat de l'enquête de satisfaction auprès des touristes : 95% de bons retours.

Une réflexion sur la prochaine saison fait ressortir certains besoins :

Changement de la machine à laver, amélioration du site internet, référencement du camping dans des revues spécialisées.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de continuer l'exploitation du camping en régie directe pour la saison 2015.

M. Mickaël BERGER, retenu par une autre réunion, arrive à 20h 42

La fin des travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars, 2^{ème} tranche, est prévue fin de semaine.

Les plantations seront réalisées ultérieurement, par l'employé communal.

La réouverture de l'aire est prévue après la réception des travaux.

Suite à la participation de Mme la Présidente de l'association « les Amis de l'église », à la réunion des sites clunisiens, il serait possible d'inscrire l'église de Saint-Point-Lac en tant que site Clunisien.

La restauration de l'édifice n'étant pas encore achevée, nous ne pouvons entreprendre une telle démarche pour le moment.

III. Patrimoine Urbanisme, voirie :

- Terrain d'assises du camping : la décision de reprise du terrain d'assises du camping ne sera validée que lors du prochain conseil, le projet de délibération est en cours de rédaction entre la CCMO2L et la commune.

Dossier Poinsard – GFA Champs de l'Eau

Rappel : Un accord de vente à M. POINSARD par la précédente municipalité, d'un terrain jouxtant sa propriété, au prix de 60€/m².

Le GFA les champs de l'eau et M. POINSARD ont décidé de faire un échange de terrains.

Le conseil doit se prononcer sur le plan de bornage proposé par le géomètre, à la suite de ces 2 projets.

A l'unanimité, le conseil se prononce favorablement au plan de bornage présenté.

IV. Information communication :

- Communication site de la commune

Le nouveau site internet de la commune pourra être opérationnel d'ici 6 mois.

Le site actuel a été totalement réactualisé par M. Mickaël BERGER.

Adresse internet : <http://saintpointlac.free.fr>

V. Education

Suite au courrier du directeur de l'école, Mme Cindy VIONNET informe le conseil municipal de l'organisation des classes maternelles, et notamment du besoin de l'embauche d'une ATSEM à mi-temps pour les matins, soulageant ainsi l'institutrice. La décision finale revenant à la CCMO2L, le conseil municipal, espère que cette décision sera favorable.

La commune se charge de la construction d'une grue en bois, pour les activités scolaires.

VI. Fêtes animations

- la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h devant le monument aux morts, elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la mairie. Les habitants de la commune sont invités à se rassembler pour commémorer la fin de la guerre 14/18.

L'achat d'une gerbe en fleurs naturelles, est prévu.

- Le repas des « anciens » est prévu le 13 décembre à 12 h - M. Mickaël BERGER est chargé de contacter le restaurateur et de préparer les invitations.

- Le Noël des enfants aura lieu le 21 décembre à 14 h, dans la salle du camping l'après-midi. La projection d'un film est programmée et sera suivie d'un goûter. Cindy VIONNET est chargée de procéder à l'achat d'un livre pour les plus petits.

VII. Eau

- Un avenant au règlement de l'eau adopté en avril 2012 est voté, incluant l'application du nouveau Décret du 24/09/2012, relatif à la surconsommation d'eau.

VIII. Agriculture Bois Forêts

- Ambroisie, plante invasive : Mme Patricia FAGIANI est nommée référente communale comme l'exige l'Arrêté Préfectoral.
- Dossier fromagerie : suite au courrier de M. Michelin, reçu le 25/09/14, la commission agriculture, bois et forêt, a visité les locaux et entendu l'exposé de M. MICHELIN, concernant le local d'expédition des fromages.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes a fixé au 1^{er} décembre 2014, l'obligation de mettre aux normes le local d'expédition, après plusieurs recommandations restées vaines depuis septembre 2013.

Des démarches ont été entreprises auprès de la Sous-Préfecture, afin de faire avancer ce dossier et de trouver une solution transitoire.

Une rencontre avec les agents de la DDCSPP a eu lieu à la fromagerie le 16/10/14, en présence du Président de la coopérative agricole, de M. MICHELIN, du Maire et des Adjoints, afin d'avoir le point de vue de l'administration et pour leur présenter le projet d'aménagement des locaux afin de les rendre conformes.

M. MICHELIN et la Sté coopérative des agriculteurs se chargent de mettre au point le projet définitif (plan et recommandations techniques).et de le transmettre à toutes les parties prenantes.

IX. Question diverses :

- Lecture est donnée d'un courrier de M. BOUËRY, concernant un projet d'adduction d'eau pour son restaurant depuis de Malbuisson, ainsi qu'une demande identique auprès de la commune
Il s'agit d'un dossier déjà étudié par les municipalités précédentes. C'est un dossier complexe et important qui nécessite une étude approfondie en liaison avec tous les services de l'Etat.

Cimetière : le dernier rapport de l'expert désigné par le tribunal doit être analysé par notre cabinet d'avocats, la conclusion sera portée au tribunal par l'avocat.

Travaux de l'église : M. Maurice VUILLARD a relancé le Maitre d'œuvre, Alain JUST, afin qu'il poursuive la procédure et que les appels d'offres puissent être lancés.

Sécurité routière : lors de la réunion de la commission du 13/10/14, ont été évoqués, les problèmes relatifs à la vitesse excessive, à la signalisation, à la sécurité des enfants du stationnement. Plusieurs pistes et solutions seront mises en œuvre dans les prochains mois.

POS/PLU l'ouverture des plis a été faite le 13/10/2014, l'analyse approfondie des offres sera confiée à M. COULOT, de la DDT.

Déneigement : le devis de M. VERTICELLI est attendu pour la saison 2014/2015.

Un service de déneigement est maintenu pour les personnes âgées (+ de 70 ans), et pour les personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 57

Le Maire,
Patrick LIEGEON